



## **Rapprochement du Mobilier national et de la Cité de la céramique : une fusion à marche forcée qui menace les métiers d'art et la santé des agents**

Nos organisations syndicales CFDT-CULTURE, CGT CULTURE et SNSC / UNSA tirent la sonnette d'alarme face à une réforme précipitée du Mobilier national et de la Cité de la céramique – Sèvres et Limoges. Cette réorganisation, visant à fusionner les deux établissements publics dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, met en péril non seulement la pérennité des métiers d'art, mais aussi la santé des agents concernés.

### **Un projet de fusion opaque et sans concertation**

L'administration persiste dans la présentation de documents incomplets et opaques : projet de décret, étude d'impact, matrice de passage. Ces documents sont loin de répondre aux exigences d'un dialogue social digne de ce nom. Alors que l'objectif principal de l'étude d'impact est de prévenir les risques professionnels, nous dénonçons un manque de transparence et d'implication des acteurs clés de la prévention, tels que les assistants de prévention, les inspecteurs santé et sécurité au travail et la médecine du travail.

### **Une étude d'impact incomplète et inadaptée**

L'étude d'impact présentée, à peine un « document de travail », arrive trop tard dans le processus de décision, alors que le projet de fusion remonte à 2019. Elle est non seulement superficielle, mais exclut les représentants syndicaux des phases initiales d'élaboration, en violation des obligations du ministère. Ce document ne permet ni d'évaluer les risques pour la santé des agents, ni d'éclairer les membres du CSA sur les conséquences directes sur les processus de travail. Les risques professionnels, pourtant bien connus après les réorganisations successives au ministère de la Culture, ne sont même pas identifiés. Nous refusons de cautionner une démarche aussi bâclée qui met en danger la santé des personnels.

### **Un climat social déjà dégradé : 20 départs en 2024**

Le climat social à la Cité de la céramique est déjà extrêmement tendu, avec plus de 20 départs enregistrés depuis janvier 2024. Ce chiffre seul devrait alerter l'administration sur l'urgence d'un accompagnement renforcé des personnels. Pourtant, aucune stratégie concrète de soutien ou de prévention des risques n'a été mise en place. Ce silence de

l'administration est révélateur d'une volonté délibérée d'imposer une réorganisation sans tenir compte des réalités de terrain ni des compétences des agents.

### **Nos demandes : un report de la fusion pour assurer une véritable concertation**

Face à ce constat accablant, nous demandons le report immédiat de la fusion des établissements prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Une telle réforme ne peut être menée sans une réflexion approfondie et une étude d'impact qui soit conforme aux préconisations du guide rédigé par le ministère lui-même. Nous exigeons que toutes les parties prenantes soient associées dès le début du processus : les administrations, les organisations syndicales, et les acteurs de la santé au travail. Trois groupes de travail doivent être mis en place pour analyser efficacement les enjeux organisationnels et les risques professionnels.

### **Conclusion : une réorganisation précipitée et risquée**

Les métiers d'art et scientifiques méritent d'être défendus avec la plus grande attention. Or, les premières annonces gouvernementales sont placés sous les auspices de l'austérité budgétaire. Le président de l'établissement, Hervé Lemoine, le dit lui-même : « nous allons à contre-courant ». Et il fixe une organisation cible de 590 ETP quand, aujourd'hui, les deux établissements ne cumulent que 564 ETP. Mais cette différence de 26 emplois ne sera pas financée par l'État : elle sera à la charge du nouvel établissement. Ce qui implique un développement considérable de ses ressources propres... au détriment de ses missions premières (préservation des savoir-faire et collections, soutien à la création, etc.). En outre, le budget de la Cité de la céramique a subi une ponction de 1 millions d'euros dans son budget rectificatif du 2 juillet 2024 au titre des économies budgétaires demandés par la tutelle. Cette situation hypothèque fortement la viabilité du futur établissement fusionné. Cette fusion à marche forcée menace non seulement des savoir-faire et des collections uniques, mais également la santé des agents. Nous refusons de sacrifier les services publics de la culture et la sécurité des personnels sur l'autel d'une modernisation mal pensée.

**Nous restons mobilisés pour défendre les droits des agents et exiger une concertation sociale digne de ce nom, qui prenne en compte les réalités du terrain et les compétences des professionnels concernés.**

Paris, le 2 octobre 2024